

**Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878**

Nom du produit: Duropont opaqueur	Version:	2026-05-27
	Remplace la version:	2026-05-01

1 Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom de la substance / nom commercial: Duropont opaqueur
Numéro d'identification: F59<>, 763029670057P

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée pertinente: Mélange utilisé comme opaqueur pour les systèmes Duropont.

Utilisations déconseillées: Toute utilisation autre que celle identifiée

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur	NOVODENT Ets. Industriestrasse 32 9487 Bendern Liechtenstein
Contact pour informations techniques	Voir fabricant / fournisseur
Téléphone	+423 377 1500
Fax	+423 355 1509
E-Mail	frontoffice@novodent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme Numéro	Nummer
NOVODENT Ets.	+423 377 1500
Centre antipoison (Suisse)	+41 44 251 51 51

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878**2 Section 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange – Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Sens. 1 (H317), Eye Irrit. 2 (H319), Skin Irrit. 2 (H315), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336)

2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**Composants déterminants pour le danger**

Butanon, n-Butylacetat

Pictogramme**Mention d'avertissement : Danger**

CODE	MENTIONS DE DANGER
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CODE	CONSEILS DE PRUDENCE
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres éléments d'étiquetage : Aucun**2.3 Autres dangers**

PBT ou vPvB : non déterminé, mélange. Peut polymériser en cas de surchauffe excessive.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

3 Section 3 : Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est un mélange tel que défini à la section 3.2.

3.2 Mélanges

Champ	Valeur
-------	--------

Nom de la substance	Butanon
EG-Nr.	201-159-0
CAS-Nr.	78-93-3
Concentration	50-70 %

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:
Flam. Liq. 2 (H225), Eye Irrit. 2 (H319), STOT SE 3 (H336)

Champ	Valeur
-------	--------

Nom de la substance	n-Butylacetat
EG-Nr.	204-658-1
CAS-Nr.	123-86-4
Concentration	10 - 20 %

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:
Flam. Liq. 3 (H226), STOT SE 3 (H336)

Champ	Valeur
-------	--------

Nom de la substance	Polymethylmethacrylat (PMMA)
EG-Nr.	Nicht anwendbar
CAS-Nr.	9011-14-7
Concentration	5 - 15 %

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:
Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317

Le texte complet des mentions de danger figure à la section 16.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

4 Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Après inhalation :

Assurer un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes persistants.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon puis rincer abondamment. En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Retirer les lentilles de contact. Rincer immédiatement pendant plusieurs minutes à l'eau courante en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin en cas de symptômes persistants.

Après ingestion :

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin en cas de symptômes persistants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune mesure particulière requise.

5 Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Dioxyde de carbone (CO₂), poudre extinctrice ou eau pulvérisée. En cas d'incendie important, utiliser une mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de chauffage ou d'incendie, formation possible de gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

6 Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Utiliser les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Tenir les personnes non protégées à l'écart. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (par ex. sable, terre de diatomées, liant pour acides, liant universel, sciure). Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux sections 7 et 8.

7 Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de prévention des incendies et des explosions :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation – ne pas fumer. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Mesures pour éviter la formation de poussières et d'aérosols :

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Mesures de protection de l'environnement :

Empêcher le produit ainsi que de grandes quantités d'eau de lavage contaminée de pénétrer dans les eaux et le sol. Couvrir les canalisations pour empêcher l'entrée du produit.

Mesures d'hygiène générales :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver soigneusement les mains après utilisation.

Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'accéder aux zones où des aliments sont consommés.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Informations sur les conditions de stockage :

Conserver entre 2 °C et 30 °C (pour des raisons de qualité).

Exigences concernant les locaux de stockage et les récipients :

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et à l'abri de la lumière. Les installations électriques à proximité doivent être antidéflagrantes (Ex).

Classe de stockage :

LGK 3 (liquides inflammables)

7.3 Utilisations finales particulières

Pour plus d'informations, se référer aux instructions d'utilisation. L'utilisation est réservée à un personnel qualifié (par ex. dentistes, prothésistes dentaires).

8 Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Champ	Valeur
Nom de la substance	Butanone, N° CAS : 78-93-3
Valeurs limites d'exposition professionnelle (Allemagne)	
Valeur à long terme	600 mg/m ³ (200 ppm)
Valeur à court terme	1200 mg/m ³ (400 ppm)
Catégorie	II(2)
Remarques	DFG, UE, Y

Champ	Valeur
Nom de la substance	n-butylacétate, N° CAS : 123-86-4
Valeurs limites d'exposition professionnelle (Allemagne)	
Valeur à long terme	300 mg/m ³ (62 ppm)
Valeur à court terme	600 mg/m ³ (124 ppm)
Catégorie	II(1)
Remarques	DFG, UE, Y

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées :

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail. Voir section 7.

Mesures de protection individuelle – équipements de protection individuelle :**Protection des yeux / du visage :**

Utiliser des lunettes de sécurité avec protections latérales conformes à la norme EN 166. Des dispositifs de rinçage oculaire doivent être disponibles dans les zones à risque d'exposition.

Protection de la peau :**Protection des mains :**

Les gants en latex ne sont pas adaptés.

Exposition prolongée :

Matériau des gants : caoutchouc nitrile (NBR)

Épaisseur : env. 0,5 mm

Temps de perméation : > 480 minutes

Exposition de courte durée :

Matériau des gants : caoutchouc nitrile (NBR)

Épaisseur : env. 0,1 mm

Temps de perméation : > 30 minutes

Autre protection de la peau :

Porter des vêtements de protection appropriés. Les crèmes de protection cutanée peuvent protéger les zones exposées, mais ne doivent pas être appliquées après une exposition déjà survenue..

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, utiliser une protection respiratoire. Pour une exposition de courte durée, utiliser un appareil filtrant (type A) ; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Filtres recommandés : A1 / A2 / A3

Protection thermique (chaleur/froid) :

Non requise.

Contrôle de l'exposition environnementale :

Éviter le rejet dans l'environnement. Voir section 6.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878**9 Section 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Champ	Valeur
Aspect	
État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique, de type cétone
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation	env. -86 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	env. 80 °C
Point d'éclair	-6 °C (coupelle ouverte Cleveland)
Vitesse d'évaporation	Non déterminée
Inflammabilité	Liquide hautement inflammable
Limites inférieures et supérieures d'explosivité	1,8 – 11,5 % vol.
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	env. 0,80 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité	270 g/L à 20 °C
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminée
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité	0,40 mPa·s à 20 °C
Propriétés explosives	Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

10 Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs. Réagit avec des agents oxydants puissants. Polymérisation possible avec dégagement de chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur et l'exposition à la lumière. Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants puissants, peroxydes et initiateurs formant des radicaux libres. Éviter le contact avec certains plastiques et caoutchoucs.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878**11 Section 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :**

Non classé ; sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Non classé ; sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité :

Non classé ; sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé ; sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (STOT SE) :

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées (STOT RE) :

Non classé ; sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Non classé ; sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données de toxicité:

Champ	Valeur
Toxicité aiguë	
Orale (rat)	LD50 > 2000 mg/kg
Cutanée (lapin)	LD50 > 5000 mg/kg
Inhalation (rat)	LC50 > 20 mg/l (4 h)
Irritation	
Peau	Irritant
Yeux	Irritant
Sensibilisation	
Peau	Sensibilisant

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

Autres informations :

Les informations sont basées sur les données des composants individuels ainsi que sur des données issues de la littérature. Un contact répété ou prolongé avec le matériau non polymérisé peut provoquer des irritations de la peau et des muqueuses.

Symptômes et effets (différés et chroniques) :

L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Le contact avec la peau peut entraîner des irritations et des réactions allergiques.

12 Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1 (classification selon liste) – faiblement dangereux pour l'eau.

Ne pas rejeter dans les eaux ou les égouts.

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sur la base du coefficient de partage n-octanol/eau, une bioaccumulation n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune autre information pertinente disponible.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

13 Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Élimination conformément aux réglementations locales officielles.

Emballages contaminés :

Éliminer conformément aux réglementations locales officielles (décharge ou installation d'incinération).

Code de déchet selon le Catalogue européen des déchets (CED) :

150110 déchets dangereux

Précautions particulières :

Ne pas rejeter dans les égouts.

Dispositions européennes ou autres réglementations pertinentes :

Aucune autre information pertinente disponible.

14 Section 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(butanone, n-butylacétate)

**ADR/RID:**

Classe : 3 LQ 1L, EQ Code E2, D/E

Étiquette de danger : 3

IMGD:

Classe : 3

Étiquette de danger : 3

IATA:

Classe : 3

Étiquette de danger : 3

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

14.3 Groupe d'emballage

II

14.4 Dangers pour l'environnement

ADR/RID :

Non dangereux pour l'environnement.

IMDG :

Non classé comme polluant marin.

IATA :

Non dangereux pour l'environnement.

14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les précautions habituelles pour la manipulation des liquides inflammables doivent être respectées.

14.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Non applicable.

15 Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement / législations spécifiques à la substance ou au mélange

Réglementations de l'UE :

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone :
Non applicable.

Règlement (UE) 2019/1021 relatif aux polluants organiques persistants (POP) :
Non applicable.

Règlement (UE) n° 649/2012 (règlement PIC) :
Non applicable.

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents) :
Non applicable.

Restrictions conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) :
Non applicable.

Réglementations nationales :

Classe de danger pour l'eau (WGK) :
WGK 1 (faiblement dangereux pour l'eau)

Directive Seveso III (2012/18/UE) :
Ce produit n'est pas soumis à la directive Seveso III.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

15.2 Autres informations

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

16 Section 16 : Autres informations

Modifications par rapport à la version précédente :

Correction des numéros CE et CAS du n-butylacétate dans la section 3.2 ainsi qu'adaptation des mentions de danger et de la classification dans la section 2 conformément aux remarques de l'autorité compétente.

Abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	International Air Transport Association – Dangerous Goods Regulations
ICAO-TI	Organisation de l'aviation civile internationale – Instructions techniques
IMDG-Code	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de danger pour l'eau

Références bibliographiques et sources de données :

Réglementations :

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2018/675
Règlement CLP (CE) n° 1272/2008, modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2018/669

Internet:

<https://www.llv.li>
<https://publikationen.dguv.de>
<https://dguv.de/ifa/stoffdatenbank>
<https://www.gischem.de>
<https://echa.europa.eu>
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov>

Méthodes conformément à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 :

Dangers physiques : évaluation des données d'essai
Dangers pour la santé et l'environnement : méthode de calcul



Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) 2020/878

Texte complet des mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (*pour les composants*)

Conseils de formation :

L'utilisation est effectuée par du personnel qualifié (par ex. dentistes, prothésistes dentaires). Aucune formation supplémentaire spécifique n'est requise.

Informations complémentaires :

Ce produit fait partie d'un système à plusieurs composants.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances au moment de sa rédaction. Elles servent à décrire le produit du point de vue des exigences de sécurité et ne constituent pas une garantie de propriétés.

Fiche de données de sécurité établie par :

NOVODENT Ets. (voir section 1.3)

Annexe :

Scénarios d'exposition : non applicable (non requis pour les mélanges).